

Juridique et Gouvernance

SCOP SA



Formation Inter-coopérative

Durée : 7 heures / 1 jour

Nombre de participants (minimum / maximum) : 6/12

Date : Mardi 31 mars 2026

Horaires : 9h00 - 17h00

Lieu : Dijon ou Besançon selon origine des participants

Tarifs €

120 € HT

Déplacements et repas restent à la charge de la coopérative.

Form.coop : Consulter les conditions de prise en charge.

Public et prérequis

- Associés et membre du conseil d'administration de la SCOP SA.
- Pas de prérequis particulier, mais il est conseillé d'avoir déjà lu les statuts de sa coopérative.

Programme

Accueil, tour de table et attentes personnelles :

- Faisons connaissance
- Introduction

La Scop :

- Historique
- Les Scop aujourd'hui
- Les principes et valeurs

La Gouvernance :

- Organes de décision
- L'AG et la notion de double casquette
- Le CA : qu'est-ce que c'est ?
- Le CA : la notion de double casquette et les outils du CA
- Président et DG
- Synthèse

Aspects juridiques et fiscaux :

- Sociétariat
- Affectation du résultat
- Fiscalité
- Stratégie d'affectation du résultat

Objectifs de la formation

- **Comprendre les statuts** de sa propre SCOP.
- **Appréhender le principe de double qualité** salarié-associé et ses implications.
- **Mieux comprendre la gouvernance de sa scop et son fonctionnement** dans son ensemble et prendre conscience des responsabilités de chacun.
- **Savoir questionner et analyser** pour participer efficacement aux décisions collectives.

Moyens pédagogiques et techniques

Focus sur des points techniques, cas pratiques, mise en situation à partir des statuts et autres documents de la coopérative du participant.

Évaluation de la formation

Feuille d'émargement, signée par les stagiaires et le formateur, fournie aux participants pour justifier la réalisation de la formation.

Cette formation fera l'objet d'une évaluation "à chaud" auprès des participants. Ces derniers seront amenés, en fin de formation, à indiquer leur satisfaction sur la formation et son contenu, la prestation du formateur, ainsi que l'environnement et les moyens pédagogiques.

Form.coop

Les entreprises coopératives adhérentes du Mouvement des Scop et des Scic, à jour de leur cotisation et ayant versé leur contribution volontaire à **Form.coop** (0,1 % de la MSB de l'année N-1) peuvent solliciter une aide financière auprès de la CG Scop. Contactez votre Délégué(e) à urbfc@scop.coop

Inscription

Veuillez contacter votre Délégué(e) Régional(e) ou faire la demande à l'adresse : urbfc@scop.coop